



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement CLP (CE 1272/2008)

Date de révision 19-juin-2019

Version 6

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Code du produit 85120
Nom du produit LIQUID ELECTRICAL TAPE 4 OZ

Contient xylène, talc, acétone

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Produit d'étanchéité

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

ITW Permatex
6875 Parkland Blvd.
Solon, Ohio 44139 USA
Telephone: 1-87-Permatex
(866) 732-9502

Adresse e-mail:

mail@permatex.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24 - 800-255-3924 (00+ 1+ 813-248-0585) ChemTel

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - Voie cutanée	Catégorie 4 - (H312)
Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4 - (H332)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335,H336)
Liquides inflammables	Catégorie 2 - (H225)

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Texte intégral des phrases R : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient xylène, talc, acétone

**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H312 - Nocif par contact cutané
 H315 - Provoque une irritation cutanée
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
 H332 - Nocif par inhalation
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires
 H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
 H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

Conseils de prudence

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
 P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer
 P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche
 P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles
 P243 - Take action to prevent static discharges
 P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher
 P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
 P361 - Enlever immédiatement les vêtements contaminés
 P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
 P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin
 P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais
 P405 - Garder sous clef

Autres informations

• Sans objet

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
xylène	215-535-7	1330-20-7	15 - 40	Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Flam. Liq. 3 (H226)	01-2119539452-40-XXXX
butanone	201-159-0	78-93-3	10 - 30	Eye Irrit. 2 (H319) (EUH066) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225)	Exempté(e)(s) - Volume
acétone	200-662-2	67-64-1	1-10	Eye Irrit. 2 (H319) (EUH066)	01-2119471330-49-XXXX

				STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225)	
talc	238-877-9	14807-96-6	1 - 5		Exempté(e)s - Annexe V
noir de carbone	215-609-9 435-640-3	1333-86-4	0.1 - 1		Exempté(e)s - Volume

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Consulter un médecin en cas de malaise.
Inhalation	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.
Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION :. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Voir la section 2 pour plus d'informations

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Agent chimique sec.

Moyens d'extinction appropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Facilement inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Se laver soigneusement après toute manipulation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

La pulvérisation d'eau peut abattre les vapeurs ; mais pas nécessairement empêcher l'ignition dans les espaces clos.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Mettre en place une ventilation adaptée. Absorber avec une matière absorbante inerte. Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique).

Matières incompatibles

Agents comburants forts, Acides, Amines, Ammoniac, Caustique, Aldéhydes, Peroxydes

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Produit d'étanchéité pour automobiles.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne	
xylène 1330-20-7	TWA 50 ppm TWA 221 mg/m ³ STEL 100 ppm STEL 442 mg/m ³ *	TWA: 50 ppm TWA: 220 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 441 mg/m ³ Sk*	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ TWA: 1000 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ STEL: 1500 mg/m ³ *	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ via dermica*	TWA: 100 ppm TWA: 440 mg/m ³ H*	
butanone 78-93-3	TWA 200 ppm TWA 600 mg/m ³ STEL 300 ppm STEL 900 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m ³ STEL: 300 ppm STEL: 899 mg/m ³ Sk*	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m ³ STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m ³ *	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m ³ STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m ³ H*	
acétone 67-64-1	TWA 500 ppm TWA 1210 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m ³ STEL: 1500 ppm STEL: 3620 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 2420 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m ³	
talc 14807-96-6	-	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³	-	TWA: 2 mg/m ³	-	
noir de carbone 1333-86-4	-	TWA: 3.5 mg/m ³ STEL: 7 mg/m ³	TWA: 3.5 mg/m ³	TWA: 3.5 mg/m ³	-	
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark	
xylène 1330-20-7	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ pelle*	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ P*	TWA: 210 mg/m ³ STEL: 442 mg/m ³ H*	TWA: 50 ppm TWA: 220 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 440 mg/m ³ iho*	TWA: 25 ppm TWA: 109 mg/m ³ H*	
butanone 78-93-3	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m ³ STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m ³ STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m ³	TWA: 590 mg/m ³ STEL: 900 mg/m ³ H*	STEL: 100 ppm STEL: 300 mg/m ³ iho*	TWA: 50 ppm TWA: 145 mg/m ³ H*	
acétone 67-64-1	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m ³ STEL: 750 ppm	TWA: 1210 mg/m ³ STEL: 2420 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m ³ STEL: 630 ppm STEL: 1500 mg/m ³	TWA: 250 ppm TWA: 600 mg/m ³	
talc 14807-96-6	-	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 0.25 mg/m ³	TWA: 0.5 fiber/cm ³ STEL: 2 ppm STEL: 1 ppm	TWA: 0.3 fiber/cm ³	
noir de carbone 1333-86-4	-	TWA: 3.5 mg/m ³	-	TWA: 3.5 mg/m ³ STEL: 7 mg/m ³	TWA: 3.5 mg/m ³	
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande	Slovénie
xylène 1330-20-7	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ STEL 100 ppm STEL 442 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 870 mg/m ³ H*	STEL: 200 mg/m ³ TWA: 100 mg/m ³	TWA: 25 ppm TWA: 108 mg/m ³ STEL: 37.5 ppm STEL: 135 mg/m ³ H*	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ Sk*	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ STEL: STEL ppm STEL: STEL mg/m ³ K*
butanone 78-93-3	TWA: 100 ppm TWA: 295 mg/m ³ STEL 200 ppm STEL 590 mg/m ³ H*	TWA: 200 ppm TWA: 590 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 590 mg/m ³ H*	STEL: 900 mg/m ³ TWA: 450 mg/m ³	TWA: 75 ppm TWA: 220 mg/m ³ STEL: 112.5 ppm STEL: 275 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m ³ STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m ³ Sk*	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m ³ STEL: STEL ppm STEL: STEL mg/m ³ K*
acétone 67-64-1	TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m ³ STEL 2000 ppm STEL 4800 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 2400 mg/m ³	STEL: 1800 mg/m ³ TWA: 600 mg/m ³	TWA: 125 ppm TWA: 295 mg/m ³ STEL: 156.25 ppm STEL: 368.75 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m ³ STEL: 1500 ppm STEL: 3630 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m ³ STEL: STEL mg/m ³ STEL: STEL ppm
talc 14807-96-6	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 4 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³	TWA: 6 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 0.8 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 2.4 mg/m ³	

noir de carbone 1333-86-4	-	-	TWA: 4 mg/m ³	TWA: 3.5 mg/m ³ STEL: 7 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³ STEL: 15 mg/m ³	
------------------------------	---	---	--------------------------	---	--	--

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
xyène 1330-20-7	-	650	-	1	2000 mg/L
butanone 78-93-3	-	70	-	2	2 mg/L
acétone 67-64-1	-	-	-	50	80 mg/L
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
xyène 1330-20-7	-	-	-	5.0	-
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
xyène 1330-20-7	-	2	-	-	-
butanone 78-93-3	-	2	-	-	-
acétone 67-64-1	-	80	-	-	-

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition avec une ventilation par aspiration.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection de la peau et du corps

Vêtements de protection adaptés. Gants en plastique ou en caoutchouc.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un respirateur purificateur d'air homologué NIOSH équipé d'une cartouche ou d'un récipient pour les vapeurs organiques, le cas échéant.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Liquide

Aspect

Noir

Odeur

Solvant

Seuil olfactif

Aucune information disponible

Propriété

Valeurs

Remarques • Méthode

pH

Aucune information disponible

Point de fusion / point de congélation

80 °C / 176 °F

Point / intervalle d'ébullition

82 °C / 180 °F

Point d'éclair

7 °C / 45 °F

CC (test en vase clos Closed Cup)
(éther = 1)

Taux d'évaporation

< 1

Inflammabilité (solide, gaz)

Aucune information disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure

Aucune information disponible

d'inflammabilité:

Limite inférieure d'inflammabilité

Aucune information disponible

Pression de vapeur	12.6 kPa	
Densité de vapeur	2.4	Air = 1
Densité relative	0.96	
Hydrosolubilité	Aucune information disponible	
Solubilité(s)	Aucune information disponible	
Coefficient de partage	Aucune information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible	
Température de décomposition	Aucune information disponible	
Viscosité cinématique	2000 cP	
Viscosité dynamique	Aucune information disponible	
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	57.7%
Densité	Aucune information disponible
Masse volumique apparente	Aucune information disponible

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Sans objet

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

statiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts

Acides

Amines

Ammoniac

Caustique

Aldéhydes

Peroxydes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit

Inhalation	Nocif par inhalation. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements.
Contact avec la peau	Peut être nocif par contact cutané.
Ingestion	En cas d'ingestion, peut provoquer une irritation des muqueuses.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	3,852.80 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	1,293.30 mg/kg
ETAmél	1.58 mg/l

(inhalation-poussières/brouillard)

ETAmél (inhalation-vapeurs) 13,000.00 mg/l

Toxicité aiguë inconnue

98% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue.

le mélange contient 49 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue.

le mélange contient 55.5 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue.

le mélange contient 98 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (gaz).

le mélange contient 80 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (vapeur).

le mélange contient 60.5 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards).

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
xylène	= 3500 mg/kg (Rat)	> 4350 mg/kg (Rabbit) > 1700 mg/kg (Rabbit)	= 5000 ppm (Rat) 4 h = 29.08 mg/L (Rat) 4 h
butanone	= 2483 mg/kg (Rat) = 2737 mg/kg (Rat)	= 6480 mg/kg (Rabbit) = 5000 mg/kg (Rabbit)	= 11700 ppm (Rat) 4 h
noir de carbone	> 15400 mg/kg (Rat)	> 3 g/kg (Rabbit)	

Corrosion/irritation cutanée	Aucune information disponible.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Aucune information disponible.
Sensibilisation	Aucune information disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune information disponible.
Cancérogénicité	Aucune information disponible.
Toxicité pour la reproduction	Aucune information disponible.
STOT - exposition unique	Aucune information disponible.
STOT - exposition répétée	Aucune information disponible.
Effets sur certains organes cibles	Système nerveux central, Système cardio-vasculaire (SCV), Yeux, Système respiratoire, Peau, rein, Foie.
Danger par aspiration:	Aucune information disponible.

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
--------------	----------------------------	---------	-----------

xylène	-	13.5 - 17.3: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 19: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 780: 96 h Cyprinus carpio mg/L LC50 780: 96 h Cyprinus carpio mg/L LC50 semi-static 2.661 - 4.093: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 7.711 - 9.591: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 13.1 - 16.5: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 flow-through 23.53 - 29.97: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 30.26 - 40.75: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 static 13.4: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through	3.82: 48 h water flea mg/L EC50 0.6: 48 h Gammarus lacustris mg/L LC50
butanone	-	3130 - 3320: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through	4025 - 6440: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 520: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 5091: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
acétone	-	4.74 - 6.33: 96 h Oncorhynchus mykiss mL/L LC50 6210 - 8120: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 8300: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50	12600 - 12700: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 10294 - 17704: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static
talc	-	100: 96 h Brachydanio rerio g/L LC50 semi-static	-
noir de carbone	-	-	5600: 24 h Daphnia magna mg/L EC50

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
xylène	2.77 - 3.15
butanone	0.3
acétone	-0.24

12.4. Mobilité dans le sol**Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Aucun(e) connu(e).

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser le récipient.
Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV	Aucune donnée disponible
Autres informations	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IMDG**

14.1 ONU/n° d'identification	UN1133
14.2 Nom d'expédition	Adhésifs, Quantité limitée (LQ)
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucune information disponible
14.7 N° d'urgence	F-E, S-E

RID

14.1 ONU/n° d'identification	UN1133
14.2 Nom d'expédition	Adhésifs, Quantité limitée (LQ)
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucune information disponible
14.7 Code de classification	F1

ADR

14.1 ONU/n° d'identification	UN1133
14.2 Nom d'expédition	Adhésifs, Quantité limitée (LQ)
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucune information disponible
14.7 Code de classification	F1

IATA

14.1 ONU/n° d'identification	ID 8000
14.2 Nom d'expédition	Bien de consommation
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	Aucun(e)
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucune information disponible
14.7 Code ERG	9L

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
xylyène 1330-20-7	RG 4bis, RG 84	-
butanone	RG 84	-

78-93-3		
acétone 67-64-1	RG 84	-
talc 14807-96-6	RG 25	-
noir de carbone 1333-86-4	RG 16, RG 16bis	-

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme
ENCS	Indéterminé(e)(s)
IECSC	Est conforme
KECL	Est conforme
PICCS	Est conforme
AICS (Australie)	Est conforme

Légende :

- TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

- EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H312 - Nocif par contact cutané
H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Date de révision 19-juin-2019

Remarque sur la révision Sans objet.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Fin de la Fiche de données de sécurité